

NOTE du TRIBUNAL

Le 2 Septembre 1944, les objets suivants de la succession du condamné ont été pris en charge par le personnel de surveillance après l'exécution du jugement.

- 1)- un travail mathématique-physique
- 2)- une montre de poche marque "Oméga" (Suisse)
- 3)- une lettre adressée au Dr JAGOT, chirurgien de la clinique DUBOIS à La Baule, avec:

- a)- une lettre aux parents, Mme & M. de NEYMAN
15 rue du Bac, Paris 7^e.
- b)- 2 billets de Frs:1.000.- chaque (100 R.M.)

- 4)- une enveloppe destinée à Mme GERGAUD, Ker Michel en St Molf, contenant:

5 billets de 1.000 Frs	chaque	250 R.M.
4 " "	500 Frs	" 100 R.M.
			<u>350 R.M.</u>

- 5)- un portefeuille en cuir contenant:

- a)- 420 Frs
- b)- une carte de chemin de fer du 12.5.38 avec photo
- c)- une carte d'étudiant avec photo
- d)- une carte de travail du 6.3.1943
- e)- une lettre du 28.4.44
- f)- une carte de tabac
- g)- 3 cartes de points pour articles d'école
- h)- diverses factures et quittances d'électricité
- i)- un avis des contributions pour 308 Frs

- 6)- un calepin de poche en cuir contenant:

- a)- une carte de chemin de fer avec photo
- b)- un certificat du 19.4.43
- c)- divers papiers, quittances et notes.

Paris - Dr Jagot